

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI

L/2016/N°/AN

AUTORISANT LA RATIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT
(FACILITE D'APPUI A LA TRANSITION)
(PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DE
L'ADMINISTRATION POUR LA GESTION DES PROJETS INTEGRES - PARCA
- GPI), CONCLU LE 19 JUILLET 2016 POUR UN MONTANT DE 2.000.000 UC.

N° DU PROJET : F - GN - K00- 009

N° DU DON : 5900155010351

L'Assemblée Nationale :

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, adopte la loi d'autorisation de ratification dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification du protocole d'accord entre la République de Guinée et la Banque Africaine de Développement et le Fonds Africain de Développement (Facilité d'appui à la Transition) (Projet d'Appui au Développement des Capacités de l'Administration pour la Gestion des Projets Intégrés PARCA - GPI), conclu le 19 juillet 2016 pour un montant de 2.000.000 UC.

N° DU PROJET : F - GN - K00- 009

N° DU DON : 5900155010351

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

15 SEP. 2016
Conakry, le

La Vice-présidente de la

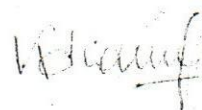
Commission des Délégations



Honorable Ramatoulaye Labbo DIABLO



Le Président de Séance



Claude Kory KONDIANO